



Assemblée générale

Distr. limitée
20 juin 2013
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-sixième session
Vienne, 12-21 juin 2013

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

G. Espace et changements climatiques

1. Le Comité a examiné le point intitulé "Espace et changements climatiques", conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Brésil, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, de la Malaisie, du Mexique, du Pakistan, de la République de Corée et de la Suisse ont fait des déclarations au titre de ce point. Le représentant du Chili a aussi fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les présentations suivantes ont été faites au Comité:
 - a) Mission Merlin (Methane Remote Sensing Lidar Instrument), par les représentants de l'Allemagne et de la France;
 - b) "Contrôle de l'état de santé de la Terre depuis l'espace: l'application SHIZUKU", par le représentant du Japon;
 - c) "Le programme VarSITI (Variable Sun and its Terrestrial Impact)", par l'observateur du SCOSTEP.
4. Le Comité a noté que les changements climatiques constituaient l'un des plus grands défis de l'époque actuelle et, comme indiqué dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé "L'avenir que



nous voulons”, un problème transversal affectant négativement toutes les régions du monde par divers phénomènes, comme le réchauffement de la planète, la réduction de la couverture de glace de la mer et des masses glacières, l’élévation du niveau de la mer, les modifications des grands courants océaniques, l’instabilité des conditions météorologiques et l’augmentation de la fréquence et de l’intensité des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones tropicaux et les sécheresses.

5. Le Comité a noté que les observations par satellite et les données satellitaires étaient des outils indispensables pour surveiller les changements climatiques dans leurs diverses manifestations, et qu’ajoutées aux observations au sol, elles fournissaient une perspective intégrée sur l’évolution de l’environnement de la Terre et permettaient de comprendre les incidences des changements climatiques pour l’humanité. À cet égard, il a noté que les observations par satellite étaient aussi cruciales pour la réalisation d’évaluations internationales, comme celle du climat faite par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, et celle de l’ozone faite par l’Organisation météorologique mondiale (OMM).

6. Le Comité a noté l’urgence de cibler les changements climatiques et l’importance de la collaboration internationale pour la mise à disposition d’observations au sol et *in situ* pour compléter, valider et renforcer les données satellitaires. À cet égard, il a également noté que le libre accès à des données fiables d’observation spatiale de la Terre contribuerait aux efforts mondiaux d’atténuation de l’impact des changements climatiques et d’adaptation à leurs effets.

7. Le Comité a noté que plusieurs États membres avaient lancé ou prévoyaient de lancer des satellites d’observation de la Terre pour surveiller les manifestations et les effets des changements climatiques. Il a aussi pris note des efforts de coopération entre les agences spatiales de plusieurs pays pour le lancement de satellites permettant de surveiller l’impact des changements climatiques et des paramètres qui leur sont liés.

8. Le Comité a noté que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Doha (Qatar) du 26 novembre au 8 décembre 2012 avait adopté la décision 1/CMP.8 intitulée “Amendement au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 9 de son article 3 (amendement de Doha)”¹, qui comprenait de nouveaux engagements pour les parties à l’annexe I du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui convenaient d’accepter des engagements pour une deuxième période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020.

9. Le Comité a noté que la Réunion ministérielle du Conseil de l’Arctique, tenue à Kiruna (Suède) le 15 mai 2013, dans sa déclaration intitulée “Vision for the Arctic”, avait reconnu le caractère unique et la fragilité de l’environnement de l’Arctique. Le Comité a aussi noté que des États non riverains, dont la Chine, l’Inde, l’Italie, le Japon, la République de Corée et Singapour, avaient obtenu le statut d’observateur au Conseil de l’Arctique, pour pouvoir apporter des compétences concernant les enjeux particuliers liés aux effets des changements climatiques dans les régions polaires.

¹ Voir FCCC/KP/CMP/2012/13/Add.1.

10. Quelques délégations ont décrit les efforts qu'elles déployaient pour soutenir les activités ayant trait aux changements climatiques menées par le Groupe sur l'observation de la Terre, le Comité sur les satellites d'observation de la Terre, le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, le Système mondial d'observation du climat et le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques, et pour contribuer aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques mondiaux prises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

11. Quelques délégations ont estimé qu'il était nécessaire d'appuyer les efforts de l'OMM, y compris l'architecture spatiale de surveillance du climat et le Cadre mondial pour les services climatologiques.

12. Quelques délégations ont décrit les efforts que faisaient leurs pays pour utiliser les satellites comme outils indispensables de surveillance des émissions de gaz à effet de serre et d'aérosols et de plusieurs autres variables climatiques essentielles, ainsi que la fonte des glaciers, de la glace marine des calottes polaires et de la calotte glaciaire du Groenland, l'évolution de la couverture des sols et l'élévation du niveau des mers.

13. Quelques délégations ont estimé que les changements climatiques avaient provoqué la désertification, déclenché des catastrophes et influé sur les écosystèmes marins et la vie marine, et que les effets des changements climatiques concernaient pratiquement tous les aspects du développement durable.

14. Le point de vue a été exprimé que l'ampleur et la gravité des impacts négatifs des changements climatiques affectaient la capacité de tous les pays, et en particulier des pays en développement, de parvenir au développement durable et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et que la lutte contre les changements climatiques exigeaient des actions immédiates conformément aux dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

I. Rôle futur du Comité

15. Le Comité a examiné le point intitulé "Rôle futur du Comité", conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale.

16. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa cinquante-cinquième session de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-sixième session, en 2013, pour une année seulement.

17. Les représentants du Chili, de la Chine, de l'Iran (République islamique d'), du Japon et du Mexique ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres. Le représentant de l'UIT a aussi fait une déclaration.

18. Le Comité s'est félicité du document sur la prochaine phase de la gouvernance mondiale pour la recherche spatiale et l'utilisation de l'espace (A/AC.105/2013/CRP.10), qui avait été soumis par la présidence actuelle du Comité en tant que

version révisée et actualisée du document soumis par la présidence du Comité en 2012 (A/AC.105/2012/CRP.4).

19. La présidence du Comité a fait une déclaration présentant les principaux éléments du document et a souligné que l'objectif était de stimuler la réflexion et promouvoir un dialogue ouvert sur différentes questions intersectorielles dont était saisi le Comité. En ce sens, la présidence a mis en avant trois principaux piliers, à savoir renforcer le rôle du Comité et des Sous-Comités, assise exceptionnelle à l'échelle mondiale pour la coopération internationale en matière de sciences et technologies spatiales et d'utilisation pacifique à long terme de l'espace extra-atmosphérique; promouvoir un dialogue plus poussé entre le Comité et les mécanismes régionaux et interrégionaux de coopération dans les activités spatiales, en particulier pour le développement durable; et stimuler le progrès des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour le bien de l'humanité.

20. Le Comité a noté que de nombreuses questions liées à son rôle futur avaient déjà été examinées au titre d'autres points de l'ordre du jour et seraient par conséquent reflétées dans d'autres parties du présent rapport.

21. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que le Comité et ses Sous-Comité scientifique et technique et Sous-Comité juridique constituaient bien une assise commune exceptionnelle pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace à l'échelle mondiale et que les échanges entre ces trois organismes sur les questions intersectorielles dont ils étaient saisis devaient par conséquent être intensifiés.

22. Quelques délégations ont déclaré qu'il importait que le Comité et ses Sous-Comités renforcent les fonctions normatives relatives aux activités spatiales, compte tenu en particulier de la présence accrue de nouveaux acteurs, venant notamment du secteur privé, dans le domaine spatial.

23. Le point de vue a été exprimé que le Comité et ses Sous-Comités devraient promouvoir plus activement l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et faciliter le consensus sur les questions relatives au droit spatial, être plus efficaces en matière de réglementation des nouvelles activités spatiales, y compris pour la protection de l'environnement spatial, et être plus concrets dans la promotion de la coopération internationale concernant les activités spatiales.

24. Le point de vue a été exprimé que les processus mondiaux d'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de préparation du programme de développement pour l'après-2015 nécessitaient la participation de toutes les parties prenantes dans le domaine spatial et que, dans ce contexte, le Comité et ses Sous-Comités avaient comme responsabilité de renforcer leur rôle commun dans la gouvernance globale des activités spatiales au niveau international.

25. Le point de vue a été exprimé que, à la lumière des précieux résultats obtenus depuis la création du Comité plus de 50 ans auparavant, il était désormais temps de renforcer le rôle futur du Comité en chargeant un groupe spécial d'évaluer les besoins organisationnels correspondant à sa vision et sa mission futures.

26. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-septième session, en 2014, pour une année seulement.

J. Questions diverses

27. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses" conformément à la résolution 67/113 de l'Assemblée générale.

28. Les représentants de l'Arabie saoudite, du Chili, de la France et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Lors du débat général, des déclarations relatives à ce point ont en outre été faites par des représentants d'autres États membres. Les observateurs du Bélarus et du Ghana ont fait des déclarations. L'observateur du Réseau interislamique de science et de technologie spatiales a aussi fait une déclaration.

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2014-2015

29. En application de la résolution 67/113 de l'Assemblée générale et conformément aux mesures relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires², approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2014-2015.

30. Le Comité a noté que les États d'Afrique, les États d'Europe orientale et les États d'Europe occidentale et autres États avaient désigné leurs candidats aux postes de président du Comité, de président du Sous-Comité scientifique et technique et de président du Sous-Comité juridique, respectivement (A/67/20, par. 328, 330 et 331).

31. Le Comité a aussi noté que les États d'Amérique latine et des Caraïbes avaient décidé que l'Équateur présenterait la candidature de son représentant au poste de premier vice-président du Comité pour la période 2014-2015 (A/67/20, par. 329). À cet égard, le Comité a invité instamment l'Équateur à désigner son représentant pour ce poste avant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

32. Le Comité a invité instamment les États d'Asie à désigner leur candidat pour le poste de deuxième vice-président/rapporteur du Comité avant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

2. Composition du Comité

33. Le Comité s'est félicité de la demande d'admission au Comité présentée par le Bélarus (A/AC.105/2013/CRP.4) et a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-huitième session, en 2013, l'admission du Bélarus au Comité.

34. Le Comité s'est félicité de la demande d'admission au Comité présentée par le Ghana (A/AC.105/2013/CRP.3) et a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-huitième session, en 2013, l'admission du Ghana au Comité.

35. Le Comité a encouragé les États qui présentaient, ou envisageaient de présenter, une demande d'admission au Comité, ainsi que ses États membres, s'ils

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

ne l'avaient pas déjà fait, à étudier la possibilité d'adhérer aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ou du moins à certains d'entre eux.

3. Statut d'observateur

36. Le Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité présentée par le Réseau interislamique de science et de technologie spatiales. Il était saisi de la demande et de la correspondance pertinente dans le document de séance A/AC.105/2013/CRP.5.

37. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-huitième session, le statut d'observateur permanent auprès du Comité au Réseau interislamique de science et de technologie spatiales.

38. Le Comité a prié le Secrétariat de lui présenter chaque année des informations sur le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

4. Organisation des travaux

39. Le Comité a rappelé l'accord auquel il était parvenu à sa cinquante-quatrième session, en 2011, concernant certaines méthodes pour améliorer l'organisation des travaux de ses sessions et des sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique³, et noté avec satisfaction que ces mesures avaient déjà été appliquées avec succès aux sessions des Sous-Comités et du Comité. À cet égard, le Comité a souligné qu'il fallait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour pour établir un bon équilibre entre l'examen des points de l'ordre du jour en séance plénière et les travaux menés dans le cadre des groupes de travail.

40. Le Comité était saisi d'une proposition de la Grèce sur des questions relatives à la composition du Comité, à la composition des bureaux et à la durée des sessions du Comité et des Sous-Comités (A/AC.105/2013/CRP.22).

41. Quelques délégations ont estimé que l'organisation des travaux et les méthodes de travail du Comité et de ses Sous-Comités étaient un élément essentiel du renforcement du fonctionnement et du rôle de ces organes et ont invité les délégations à entamer des consultations constructives sur les propositions visant à ce que les travaux de ces organes soient plus efficaces et davantage axés sur les résultats.

42. Le point de vue a été exprimé que les États membres devraient veiller à soumettre les documents au Secrétariat dans les délais voulus afin qu'ils puissent être traduits dans les six langues officielles de l'ONU à temps pour les sessions du Comité et de ses Sous-Comités.

43. Le point de vue a été exprimé que tous les documents de séance devraient, si possible, être traduits dans les six langues officielles de l'ONU.

44. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait, dans la programmation des travaux, donner la priorité aux discussions de fond sur les points de l'ordre du jour en plénière et dans les groupes de travail, ainsi qu'à d'autres questions importantes,

³ Ibid., *soixante-sixième session, Supplément n° 20 (A/66/20)*, par. 298.

plutôt qu'aux présentations techniques, afin de faire l'usage le plus efficient possible des services d'interprétation, et qu'il conviendrait d'évaluer la contribution des présentations techniques aux travaux du Comité.

5. **Projet d'ordre du jour provisoire pour la cinquante-septième session du Comité**

45. Le Comité a recommandé que les questions ci-après soient examinées à sa cinquante-septième session, en 2014:

1. Élection du Bureau.
2. Débat général.
3. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
4. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquantième et unième session.
5. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante-troisième session.
6. Espace et développement durable.
7. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
8. L'espace et l'eau.
9. Espace et changements climatiques.
10. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
11. Rôle futur du Comité.
12. Questions diverses.

K. **Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires**

46. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses sessions et celles de ses Sous-Comités en 2014:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	10-21 février 2014	Vienne
Sous-Comité juridique	24 mars-4 avril 2014	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	11-20 juin 2014	Vienne